

Arrêté de suspension de Jérôme Le Floch, maire de Guengat. 7 janvier 1815

(Archives nationales. Paris)

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE.

Le Comte de S^t Luc, Préfet du
Département du Finistère

Je la lettre de plusieurs des principaux habitants de la Commune
de Guengat, Arrondissement de Quimper, en date du 30. Xbre
1814, dans laquelle ils se plaignent des Conduites du S^r
Jérôme Le Floch, Maire de cette commune, & demandent qu'il
soit destitué, non seulement comme Concessionnaire, mais encore
comme porté à l'ivrognerie, & par conséquent incapable & indigne
tout à la fois d'aussi importantes & d'aussi honorables fonctions
qu'elle dont il est revêtu.



Vu l'avis motivé que M^e le Sous-Préfet de Quimper
a mis au bas de la lettre mentionnée ci dessus, lequel conclut
à ce que le dit Le Floch soit suspendu de ses fonctions.

Reçu son arrêté du 6 de ce mois par lequel il suspend
le S^r Le Floch:

Considérant qu'ayant perdu la confiance de l'autorité
supérieure, & la considération de S^r administrés, ce fonctionnaire
ne peut plus désormais rentrer dans l'exercice de S^s fonctions,
& que d'ailleurs sa conduite coupable mérite une punition
exemplaire.

Est d'avis qu'il soit destitué.

Son Excellence le Ministre & Secrétaire d'état de
l'Intérieur en a conséquemment prié de vouloir bien prononcer
la destitution du S^r Jérôme Le Floch, Maire de la
Commune de Guengat, Arrondissement de Quimper.

Le présent sera adressé à Son Excellence avec la
lettre en original des habitants de Guengat, & l'expédition
de l'arrêté de suspension du S^r Le Floch.

Quimper 7 Janvier 1815.

Des Luc